

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 10 MAI 2019**

Séance : 03/2019

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 16 mai 2019, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 10 mai 2019.

Conseillers municipaux étaient présents : 10

Absents : Mesdames COISNE Sylvie ayant donné pouvoir à Monsieur DUTHOO Jean-François
Et MANTEN Marylène ayant donné pouvoir à Madame MOREL Dorothee
Absents : Mesdames TURPAIN Rose-Marie, LELEU Hélène et Monsieur DECARNIN Eddy

L'ordre du jour était le suivant :

- 03 / 2019 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 03 / 2019 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 03 / 2019 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 03 / 2019 / 04- * - Mission pour le permis de construire pour la bibliothèque/médiathèque
- 03 / 2019 / 05- * - Recomposition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération
- 03 / 2019 / 06- * - Demande de subvention de l'AFMTELETHON
- 03 / 2019 / 07- * - Demande de subvention de la dernière phase de la ferme Sénéchal
- 03 / 2019 / 08- * - Culture : spectacle octobre 2019
- 03 / 2019 / 09- * - Tarif de la cantine
- 03 / 2019 / 10- * - Tarif de la garderie
- 03 / 2019 / 11- * - Tarif du centre aéré
- 03 / 2019 / 12- * - Tarif location des salles
- 03 / 2019 / 13- * - Tarif cimetière
- 03 / 2019 / 14- * - Tarif bulletin municipal
- 03 / 2019 / 15- * - Allocation rentrée scolaire
- 03 / 2019 / 16- * - Allocation centre aéré
- 03 / 2019 / 17- * - Compte rendu des différents syndicats
- 03 / 2019 / 18- * - Questions diverses
 - Réunion PPRI de la Lawe
 - Commissaire de course pour le 25 mai
 - Planning pour les européennes du 26 mai 2019
 - Les différentes dates à retenir

03 / 2019 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame GODESENCE Sidonie se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

03 / 2019 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion en date du 21 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

03 / 2019 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé :

1. Remplacement de Monsieur WAQUET Hervé par Monsieur MURAWSKI Francis
2. Signature du contrat de M WIART Baptiste pour le mercredi
3. Signature du contrat de Mme FLAMENT Carine en remplacement de Mme SABRE Marine
4. Achat ampoule TBI à DJP (206 € 00 HT)

03 / 2019 / 04- * - Mission de maîtrise d'œuvre pour le permis de construire pour la bibliothèque/médiathèque

Monsieur le Président rappelle que le permis de construire pour la bibliothèque doit être déposé rapidement car un nouveau PPRI va être instauré sur la commune. Il propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la proposition de Monsieur LEMAY TOULOUSE concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la bibliothèque médiathèque jusque l'autorisation d'urbanisme qui s'élève à 6 300 € HT comprenant les éléments suivants :

Eléments	% total	prix
ESQ	5,00 %	900,00 €
AVP (Aps/Apd)	25,00 %	4 500,00 €
Autorisation d'urbanisme	5,00 %	900,00 €
TOTAL HT	35,00 %	6 300,00 €
TVA	20,00 %	1 260,00 €
TOTAL TTC		7 560,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2019 / 05- * - Recomposition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération

Monsieur le Président donne lecture de la note de la préfecture concernant la recomposition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane qui signale que le renouvellement doit se faire au moins un an avant la date de la prochaine élection municipale. Monsieur le Président propose aux membres du conseil que la répartition des sièges soit celle qui est appliquée par le droit commun, comme c'est le cas actuellement. Après délibération, les membres du Conseil sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2019 / 06- * - Demande de subvention de l'AFMTELETHON

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de l'AFMTELETHON sollicitant la commune pour une subvention communale. Monsieur le Président propose de faire la réponse

habituelle, à savoir que la commune vient déjà en aide aux habitants de la commune et également au travers du CCAS. Par ailleurs, la commune organise chaque année le Téléthon avec deux communes voisines.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2019 / 07- * - Demande de subvention de la dernière phase de la ferme Sénéchal

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que le montant prévisionnel des travaux prévu dans la dernière phase est de 2 004 690 € 65. Ce montant comprend 502 302 € au titre des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la ferme liés à la préservation du patrimoine, 1 206 764 € pour les travaux hors patrimoine et environ 241 623 € pour les frais d'honoraires, OPC, Bureau de contrôle et services divers. Monsieur le Président signale que suite à la réunion qu'il a eue au conseil régional, il est préférable de faire une demande de subvention au titre des fonds PRADET. La demande est en cours. Monsieur le Président indique qu'il a demandé à Monsieur Lemay de prendre en compte la variante proposée par l'architecte du patrimoine (dallage à la chaux sur drainage hérisson à la place du dallage béton). Monsieur le Président propose donc de demander au conseil régional deux subventions :

- une à hauteur de 583 140 € 65 au titre des fonds PRADET avec un montant de travaux de 1 206 764 € HT,
- et une autre au titre du patrimoine pour un montant de 125 000 € 00 pour un montant de travaux 502 302 € HT.

D'un autre côté, Monsieur le Président explique qu'il faut aussi délibérer pour solliciter les subventions auprès de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE au titre du nouveau service à la population pour un montant de 135 000 € et pour l'accessibilité pour un montant de 25 000 € 00 et également l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de projet innovation territorial 2019 pour un montant de 30 000 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire auprès de ces différents organismes.

Monsieur le Président explique que la commune va devoir emprunter environ 600 000 € 00 auprès de la Banque des Territoires sur 25 ans et que le loyer qui sera versé par l'association collégiale gérant la plateforme d'accompagnement couvrira l'emprunt contracté. A cet effet, un bail emphytéotique sera passé par la commune à la l'association collégiale. Enfin, Monsieur le Président explique que le dossier demande de subvention PRADET auprès de la région doit être déposé au plus tard en novembre 2019 pour un passage à la commission de février 2020.

03 / 2019 / 08- * - Culture : spectacle octobre 2019

Monsieur le Président explique que le premier spectacle a eu lieu le 25 mai 2016 pour Othello et le 14 février 2018 pour le spectacle « vent debout », les deux spectacles ont eu un coût de 844 € 00 TTC chacun. Le second spectacle a compté environ 40 personnes. Madame MOREL signale qu'elle a eu un contact avec la comédie de Béthune qui propose un nouveau spectacle pour les enfants le 18 octobre à 19 H 00 qui va s'intituler « La fuite ». Madame MOREL explique que la comédie de Béthune souhaiterait que le spectacle ne soit pas entièrement gratuit (il serait demandé 5 € 00/personne). Les membres du conseil sont plutôt favorables à ce que le spectacle soit gratuit. De même, il sera demandé aux

intervenants de venir à l'école pour faire l'annonce et la publicité de leur spectacle. Monsieur le Président demande à Madame MOREL de faire la demande auprès de la Comédie de Béthune afin de savoir si ce spectacle peut bénéficier de l'aide à la diffusion. Madame MOREL propose de se renseigner et dire ce qu'il en est à la prochaine réunion.

03 / 2019 / 09- * - Tarif de la cantine

Monsieur le Président donne lecture des comptes de la cantine depuis 2008 :

ANNEE	TARIF ENFANTS	TARIF ADULTES	RECETTES
2008	2,30 €	3,20 €	10 886,70 €
2009	2,35 €	3,25 €	13 374,25 €
2010	2,40 €	3,30 €	15 750,40 €
2011	2,45 €	3,40 €	15 214,70 €
2012	2,50 €	3,50 €	13 558,45 €
2013	2,55 €	3,60 €	12 499,05 €
2014	2,65 €	4,00 €	12 525,10 €
2015	2,70 €	4,00 €	15 558,15 €
2016	2,80 €	4,00 €	19 320,15 €
2017	2,90 €	4,00 €	18 420,90 €
2018	3,00 €	4,00 €	21 820,50 €

Il indique que le repas de cantine était fixé en 2018 à 3,00 € pour les enfants et le personnel communal qui travaille autour de la cantine et propose de conserver le tarif de 3 € 00 au titre de la solidarité pour les familles. Il explique que bien que les denrées alimentaires aient augmenté, le conseil municipal souhaite ne pas augmenter les tarifs de la cantine. Les tarifs restent donc inchangés pour la rentrée de septembre 2019.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président propose aussi de conserver le tarif adulte, soit 4 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2019 / 10- * - Tarif de la garderie

Monsieur le Président donne le compte rendu des années précédentes :

ANNEE	TARIF ENFANTS	RECETTES
2008	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 414,00 €
2009	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 905,80 €
2010	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 969,60 €
2011	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 382,85 €
2012	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 158,70 €
2013	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 861,00 €
2014	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 222,15 €
2015	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	4 715,40 €
2016	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	6 197,60 €
2017	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	5 844,80 €
2018	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	7 844,80 €

Un tarif unique de la garderie a été instauré depuis la rentrée de septembre 2008 (1,60 € par plage depuis 2015), que ce soit le matin à partir de 7h30 ou le soir à partir de 16h30.

Il est signalé également qu'aujourd'hui, la garderie est ouverte jusque 18h30.
 Il est également instauré une majoration tarifaire en cas de dépassement d'horaires : 1,60 € par ¼ heure dépassée. Il est instauré la gratuité pour le troisième et plus d'une même fratrie.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour ne pas modifier les tarifs.

03 / 2019 / 11- * - Tarif du centre aéré

Tarif centre aéré du mercredi

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de maintenir les tarifs pour les enfants de VIEILLE CHAPELLE et pour les extérieurs de VIEILLE CHAPELLE pour les activités du mercredi après-midi comme suit :

TARIFS ALSH MERCREDIS POUR VIEILLE CHAPELLE

	TARIF DEMI JOURNEE	TARIF JOURNEE
QF CAF <800		
1 ENFANT	4,00 €	7,56 €
2 ENFANTS	3,75 €	7,18 €
3 ENFANTS ET +	3,50 €	6,99 €
800< QF CAF <1000		
1 ENFANT	4,50 €	8,40 €
2 ENFANTS	4,25 €	7,98 €
3 ENFANTS ET +	4,00 €	7,77 €
QF CAF >1000		
1 ENFANT	5,00 €	9,24 €
2 ENFANTS	4,75 €	8,78 €
3 ENFANTS ET +	4,50 €	8,55 €

TARIFS ALSH MERCREDIS POUR LES EXTERIEURS

	TARIF DEMI JOURNEE	TARIF JOURNEE
QF CAF <800		
1 ENFANT	5,00 €	10,00 €
2 ENFANTS	10,00 €	20,00 €
3 ENFANTS ET +	15,00 €	30,00 €
800< QF CAF <1000		
1 ENFANT	5,50 €	11,00 €
2 ENFANTS	11,00 €	22,00 €
3 ENFANTS ET +	16,50 €	33,00 €
QF CAF >1000		
1 ENFANT	6,00 €	12,00 €
2 ENFANTS	12,00 €	24,00 €
3 ENFANTS ET +	18,00 €	36,00 €

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour maintenir les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2019.

Tarif centre aéré des petites vacances

Monsieur le Président propose ensuite de maintenir les tarifs des centres aérés pour les petites vacances pour les enfants de Vieille-Chapelle et pour les enfants extérieurs de VIEILLE CHAPELLE :

Quotient Familial	La semaine de 5 jours
QF CAF SUPERIEUR A 1000 €	1 enfant = 46 € 20
	2 enfants = 43 € 90 par enfant soit 87 € 80
	3 enfants et + = 42 € 75 par enfant soit 128 € 25
	Extérieur : 60 € 00/semaine de 5 jours par enfant
800 < QF CAF < 1000 €	1 enfant = 42 € 00
	2 enfants = 39 € 90 par enfant soit 79 € 80
	3 enfants et + = 38 € 85 par enfant soit 116 € 55
	Extérieur : 55 € 00/semaine de 5 jours par enfant
QF CAF < 800 €	1 enfant = 37 € 80
	2 enfants = 35 € 90 par enfant soit 71 € 80
	3 enfants et + = 34 € 95 par enfant soit 104 € 85
	Extérieur : 50 € 00/semaine de 5 jours par enfant

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2019 / 12- * - Tarif location des salles

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs car ils ont été modifiés l'an dernier et propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2019 :

ESPACE AVENIR	Extérieur à Vieille-Chapelle		Habitant et agent de Vieille-Chapelle	
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Repas froid	320,00 €	400,00 €	230,00 €	310,00 €
Accompte à la réservation	160,00 €	200,00 €	115,00 €	155,00 €
Repas chaud	450,00 €	540,00 €	300,00 €	400,00 €
Accompte à la réservation	225,00 €	270,00 €	150,00 €	200,00 €

Cauton : 250 € 00

Cauton Nettoyage pour le foyer : 80 € 00

Cauton supplémentaire par poubelle (Si le tri sélectif n'a pas été réalisé) : 40 € 00

Assurance obligatoire de la part du locataire

Tarif chauffage obligatoire du 01^{er} Novembre au 31 Mars

Salle Storet	Habitant et agent de Vieille-Chapelle	
	Sans chauffage	Avec chauffage
1 journée	50,00 €	70,00 €
Accompte à la réservation	25,00 €	35,00 €

FOYER	Extérieur à Vieille-Chapelle		Habitant et agent de Vieille-Chapelle	
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Repas froid	280,00 €	330,00 €	170,00 €	230,00 €
Accompte à la réservation	140,00 €	165,00 €	85,00 €	115,00 €
Repas chaud	380,00 €	480,00 €	240,00 €	320,00 €
Acompte à la réservation	190,00 €	240,00 €	120,00 €	160,00 €

Monsieur DESSE Jean-Michel propose aux membres du conseil municipal :

- de maintenir le coût du prêt de matériel à 40 €, quel que soit le nombre de tables, de chaises et de vaisselles louées. Cette somme sera versée au profit du CCAS.
- de maintenir la clause dans le contrat de location relative au désistement de location, tardif ou non justifié, en retenant la somme de 50 € pour le foyer et pour l'Espace Avenir.
- de proposer à la location les tables rondes moyennant la somme de 5 € 00 par table pour les habitants et les agents communaux et 10 € 00 pour les personnes extérieures (les tables sont montées et démontées par les employés communaux).
- de maintenir dans le contrat de location de la salle une caution supplémentaire pour le tri sélectif des poubelles étant donné que la commune va devoir payer et propose aux membres du conseil municipal de demander la somme de 40 € 00 par bac poubelle.
- La veille de la location et après 16 H 30, il sera demandé un supplément de 50 € pour l'ajout du chauffage ou d'un supplément de vaisselle.
- Pour le démontage/remontage de l'estrade au niveau de l'Espace Avenir, il sera demandé la somme de 100 € 00.

Monsieur DESSE propose également que toutes les pièces obligatoires à la location soient retournées en Mairie deux mois avant la date de la location et propose aux membres du conseil que s'il manque une pièce au dossier (chèque de solde, les 3 chèques de caution et/ou l'assurance pour le jour de la fête), le tarif appliqué soit celui des personnes extérieures aux habitants de VIEILLE-CHAPELLE, et ceci afin de responsabiliser chacun.

De même, il sera donné une liste du matériel le jour de la réservation de la salle, afin que le locataire puisse noter ses besoins le jour la location. La vaisselle sera donnée en fonction du nombre demandé et recompté le lundi matin. Le contrat stipulera également les plages horaires pour la prise de possession du matériel le vendredi.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2019 / 12.01- * - Tarif casse vaisselle

Monsieur le Maire propose de modifier les prix adoptés le 01 juillet 2008, à savoir :

PRET DE VAISSELLE	TARIF AU 01.07.08	TARIF AU 01.07.18
Assiettes à dessert	2 € 00	2 € 00

Assiettes creuses	2 € 60	2 € 60
Assiettes plates	2 € 60	2 € 60
Bols	1 € 40	1 € 40
Bols avec anses	1 € 40	2 € 00
Cendriers	1 € 10	1 € 10
Chopes	0 € 60	1 € 00
Corbeilles à pain	3 € 70	5 € 00
Coupes à champagne	1 € 50	1 € 50
Coupes sorbet	1 € 70	1 € 70
Coupelles en verre	1 € 28	2 € 00
Couteaux d'office	3 € 00	3 € 00
Couteaux de table	0 € 80	0 € 80
Couteaux éplucheurs	3 € 00	3 € 00
Couteaux grands	17 € 20	17 € 20
Cuillères à soupe	0 € 50	0 € 50
Décapsuleur	0 € 65	0 € 65
Fourchette	0 € 50	0 € 50
Légumières inox	9 € 00	9 € 00
Louches de table	3 € 70	3 € 70
Ménagère (sel-poivre-moutarde)	4 € 50	9 € 00
Pelles à tarte	4 € 70	4 € 70
Petites cuillères	0 € 30	0 € 30
Petits verres à vin	0 € 70	0 € 70
Plateaux grands	8 € 50	13 € 00
Plateaux moyens	6 € 10	12 € 00
Plateaux ronds	8 € 50	12 € 00
Plats à tartes	4 € 50	11 € 00
Plats ovales 28 X 25	5 € 60	5 € 60
Plats ovales à poisson	8 € 15	8 € 15
Plats ovales moyens	6 € 70	6 € 70
Sauciers inox	8 € 00	8 € 00
Soupières inox	18 € 30	12 € 00
Tasses à café	1 € 00	1 € 00
Soucoupes	0 € 80	0 € 80
Tire-bouchon	3 € 70	5 € 00
Vases à fleurs	8 € 00	6 € 00
Verres à liqueur	0 € 80	0 € 80
Verres ballon de 14 Cl	1 € 20	2 € 50
Verres ballon de 25 Cl	1 € 50	1 € 00
Verres droits	1 € 50	1 € 00
MATERIELS		
Armoire	965 € 00	965 € 00
Armoire chauffante	1650 € 00	1650 € 00
Armoire de rangement	415 € 00	415 € 00
Armoire réfrigérée	2361 € 00	2361 € 00
Brûleurs + gazinière	2950 € 00	2950 € 00
Cafetière	29 € 00	29 € 00
verseuse	15 € 00	15 € 00
Casier lave-vaisselle	22 € 00	22 € 00
Casserole Diamètre 16 Alu	13 € 00	17 € 00
Casserole Diamètre 20 Alu	17 € 80	24 € 00
Casserole Diamètre 24 Alu	25 € 60	28 € 00
Chaise grise	14 € 30	24 € 00
Chaise rouge	5 € 50	5 € 50
Chariot de service	287 € 00	287 € 00
Cintre	1 € 90	1 € 90
Corbeille dans les WC	9 € 70	9 € 70
Coupe légumes	975 € 00	975 € 00
Couteau à pain	4 € 50	4 € 50
Couteau boucher 30 cm	20 € 00	20 € 00
Couteau cuisine 26 cm	23 € 20	23 € 20
Couteau de cuisine 20 cm	20 € 00	20 € 00
Cuiller à pot alu diamètre 11,5	5 € 20	5 € 20

Cuiller à pot alu diamètre 14	8 € 40	8 € 40
Cuiller à pot alu diamètre 20	15 € 00	15 € 00
Distributeur de papier et savon	43 € 50	43 € 50
Distributeur de savon	57 € 00	57 € 00
Distributeur papier WC	11 € 60	11 € 60
Douchette	428 € 00	428 € 00
Ecumoire alu diamètre 12,5	4 € 20	6 € 00
Ecumoire alu diamètre 14	7 € 10	9 € 00
Ecumoire alu diamètre 20	9 € 50	11 € 00
Essoreuse à salade	6 € 40	6 € 40
Extincteur	64 € 70	64 € 70
Faitout avec couvercle alu dia. 28	41 € 60	50 € 00
Faitout avec couvercle alu dia. 32	56 € 30	70 € 00
Faitout avec couvercle alu dia. 40	60 € 00	120 € 00
Faitout Inox	84 € 10	84 € 10
Fouet	6 € 60	6 € 00
Fourchette à viande	29 € 51	29 € 51
Friteuse	1526 € 00	1526 € 00
Godets lave-vaisselle	3 € 20	4 € 00
Grande louche	16 € 00	16 € 00
Grappin longueur 50 cm	10 € 00	10 € 00
Lave-vaisselle	4500 € 00	4500 € 00
Louche (grande)	16 € 00	16 € 00
Marmite à café	208 € 10	208 € 10
Marmite Alu avec couvercle dia. 36	92 € 70	92 € 70
Marmite Alu avec couvercle dia. 40	115 € 00	115 € 00
Marmite Alu avec couv. Pota. Dia. 50	217 € 70	217 € 70
Micro-onde	51 € 95	51 € 95
Mixer	545 € 80	545 € 80
Ouvre boîte	4 € 80	4 € 80
Passoire à gras à anse alu dia. 36	34 € 00	34 € 00
Passoire chinois diamètre 22	24 € 50	24 € 50
Petit congélateur	400 € 20	400 € 20
Pichets en inox	13 € 00	13 € 00
Pichets en Pyrex	4 € 50	4 € 50
Planche à découper à rigole	38 € 80	38 € 80
Plaque à rôtir	73 € 80	73 € 80
Plat à rôtir	33 € 60	33 € 60
Plat en pyrex	9 € 60	9 € 60
Poêle alu	27 € 60	27 € 60
Poêle alu diamètre 40	45 € 60	45 € 60
Poêle alu diamètre 45	74 € 00	74 € 00
Poêle tôle noir	52 € 20	52 € 20
Porte brosse avec brosse	4 € 90	4 € 90
Portemanteau à roulettes	144 € 80	144 € 80
Poubelle à pédale	110 € 40	110 € 40
Ramequins	1 € 20	1 € 20
Sauteuse alu diamètre 28	31 € 40	31 € 40
Sauteuse alu diamètre 32	45 € 60	45 € 60
Spatule	7 € 10	7 € 10
Table	189 € 20	189 € 20
Téléphone	121 € 80	121 € 80

VAISSELLE ESPACE Avenir

Eléments	Tarif unitaire de remplacement	Tarif au 01/07/2018
Assiettes plates	2,60 €	2,60 €
Assiettes à dessert	2,00 €	2,00 €
Assiettes creuses	2,60 €	2,60 €
Fourchettes	0,50 €	0,50 €
Couteaux de table	0,80 €	0,80 €
Petites cuillères	0,30 €	0,30 €
Cuillères	0,50 €	0,50 €

Louches de table	3,70 €	3,70 €
Pelles carrées	4,70 €	10,00 €
Fourchette 2 dents	4,70 €	9,00 €
Pelles à tarte	4,70 €	4,70 €
Couteau du chef	4,70 €	14,00 €
Cuillère à glace	4,70 €	6,00 €
Bols	1,40 €	1,40 €
Verres à bières	0,60 €	0,60 €
Verres ballon 12cl	1,20 €	1,20 €
Verres ballons 25 cl	1,50 €	1,50 €
Verres droits	1,50 €	1,50 €
Coupes à champagne 13cl	1,50 €	1,50 €
Tasses à café	1,00 €	1,50 €
Corbeille à pain inox	3,70 €	4,00 €
Soupière inox	9,00 €	11,00 €
Passoire inox	9,00 €	12,00 €
Plats ovales inox 28x20	5,60 €	5,60 €
Plats ovales inox 38x25	6,70 €	6,70 €
Plats blancs diamètre 33	4,80 €	5,00 €
Coupelles blanches	1,28 €	2,00 €
Limonadiers	3,70 €	3,70 €
Pot à verser 1 L	15,00 €	15,00 €
Pot à verser 1 L 5	19,95 €	22,50 €
Pot à verser 2 L	21,70 €	30,00 €
Ménagères	4,50 €	4,50 €
Décapsuleur	0,65 €	0,65 €
Gastronomes + couvercles	35,00 €	35,00 €
Casseroles	20,00 €	20,00 €
Essoreuse à salade	6,40 €	6,40 €
Percolateur	200,00 €	200,00 €
Tables 183x76	200,00 €	100,00 €
Chaises	45,00 €	45,00 €
Plaque induction	144,00 €	144,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2019 / 13- * - Tarif cimetière

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de maintenir les tarifs adoptés le 16 juin 2016 comme suit à savoir pour une concession de 2m² : 250 € + frais de timbres et d'enregistrement pour une période trentenaire ; pour une concessionnaire cinquantenaire : 400 € + frais de timbres et d'enregistrement. De même, le prix d'une concession au columbarium a été fixé à 750 € 00 pour une période cinquantenaire et la dispersion des cendres à 50 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2019 / 14- * - Tarif bulletin municipal

Depuis 2008, les tarifs pour le bulletin municipal sont les suivants pour deux annonces :
1 page 100 €, ½ page 70 €, ¼ page 50 €, 1/8 page 40 €. Pour rappel :
Rappel :

NB ANNONCEURS	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 PAGE 100 €	3	4	3	2	0	0	0	1	0	3	1
1/2 PAGE 70 € 00	2	2	3	4	8	4	5	5	4	3	3
1/4 PAGE 50 € 00	5	2	4	5	5	4	3	6	5	6	5
1/8 PAGE 40 € 00	4	4	4	4	5	2	5	3	3	2	2
TOTAL EN €	850,00 €	800,00 €	870,00 €	890,00 €	1 010,00 €	560,00 €	700,00 €	870,00 €	650,00 €	890,00 €	640,00 €

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de maintenir les mêmes prix.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2019 / 15- * - Allocation rentrée scolaire

Monsieur le Président donne le compte rendu des dépenses depuis 2008 concernant l'allocation rentrée scolaire :

ANNEE	Nombre de bénéficiaires	Dépenses
2008	69	1 380,00 €
2009	65	1 300,00 €
2010	63	1 260,00 €
2011	49	980,00 €
2012	68	1 360,00 €
2013	62	1 240,00 €
2014	69	1 380,00 €
2015	61	1 220,00 €
2016	57	1 140,00 €
2017	62	1 240,00 €
2018	64	1 280,00 €

L'allocation rentrée s'élève à 20 € et elle est octroyée à tous les enfants fréquentant un établissement scolaire à partir du collège, lycées et facultés sur présentation d'un justificatif.

Monsieur le Président propose pour l'année 2019 de maintenir le montant de 20 euros.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord pour maintenir cette somme.

03 / 2019 / 16- * - Allocation centre aéré

Monsieur le Président propose de maintenir la participation de la commune pour la fréquentation d'un centre de loisirs à 20 € 00 par enfant. Cette participation est donnée à tous les parents mettant leur enfant dans un centre aéré extérieur à Vieille-Chapelle, quand il n'y en a pas dans la commune pendant la même période, et cela pour une participation d'au moins 2 semaines dans l'année.

03 / 2019 / 17- * - Compte rendu des différents syndicats

03 / 2019 / 17.01 LE SIADEBP

Monsieur LEWEURS Serge signale qu'il a été question du vote du budget, qu'il y a eu la signature d'une convention avec le centre de gestion pour l'assurance du personnel, de l'indemnité du comptable pour 795 € 00, de la création de poste de saisonnier pour la période des vacances, de la modification du tableau des effectifs pour deux agents qui ont

un avancement de grade, il a été question aussi des créances irrécouvrables pour 4 111 € et des créances éteintes pour un montant de 5873 € 00. Le rendement est de 82%.

03 / 2019 / 17.02 ARTOIS COMM

Une application pour les demandeurs d'emplois sera mise en place pour chercher les annonces d'emploi dans les 100 communes d'Artois Comm en accord avec Pôle emploi.

Concernant l'assainissement collectif sur Vieille_Chapelle, le programme initial sera poursuivi en 2021 et 2022. Pour VIEILLE CHAPELLE, cela concerne la rue de Loïsne et la rue de la Place jusque chez M et Mme WALLE.

03 / 2019 / 18- * - Questions diverses

03 / 2019 / 18.01 Réunion PPRI de la Lawe

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal qui peut assister à la réunion PPRI de la Lawe - Présentation des projets de règlement et de zonage réglementaire, le mercredi 29 mai à 9 H 30 à la salle des fêtes de LESTREM. Monsieur le Président signale que cette réunion est très importante et que lui-même ne peut pas y assister car il est en déplacement à l'étranger. Madame PRUVOST Charlotte va assister à cette réunion.

03 / 2019 / 18.02 Réunion biodiversité

Madame PRUVOST Charlotte signale qu'un premier atelier partenaire avec les deux autres communes sélectionnées (Beuvry et Hermin) sur 16 projets atlas biodiversité. Une réunion a eu lieu en Mairie de VIEILLE CHAPELLE, le 9 mai dernier. Un compte rendu sera envoyé avant le 23 date de la prochaine réunion. Madame PRUVOST signale que 6 personnes étaient présentes à cette réunion avec 3 intervenants, Monsieur Eric LANGLO, représentant les éco-gardes, Amandine du bureau d'étude alpha environnement et une autre personne actrice technique. Madame PRUVOST explique que le dossier avait été fait avec LESTREM Nature et qu'elle avait parlé des 1 000 arbres, des bordures de route, de l'arborétum, de la nuit des chouettes, de respecter l'environnement en n'utilisant plus de produits phyto sanitaire, éviter la fauche le plus possible.

Le projet se fait en 2 ans d'avril 2019 à janvier 2021, il y a une enveloppe de 60 000 € pour les 3 communes. Pour VIEILLE CHAPELLE, voir au niveau de la mare d'eau, le fleurissement, jardin au naturel pour attirer les insectes, voici quelques idées pour faire une demande d'aide financière.

Le prochain comité de pilotage aura lieu le jeudi 23 mai à 10 H 00 à la Communauté d'agglomération de BETHUNE-BRUAY, Artois Lys Romane. Madame PRUVOST ne pouvant être présente à cette réunion, Madame GODECENSE Sidonie se propose d'y assister.

Madame PRUVOST signale qu'il faudrait sensibiliser les habitants et les agriculteurs à ce projet.

Madame PRUVOST aimerait qu'une charte d'engagement soit faite.

03 / 2019 / 18.03 Commissaire de course pour le 25 mai

Monsieur le Président signale que la 38^{ème} édition de courses cyclistes sur route dénommée « A Travers les Hauts de France doit passer le samedi 25 mai entre 12 H 20 et 13 H 20 et qu'il y a lieu d'interdire la circulation dans la rue de la croix et la rue du Moulin, il est donc demandé de mettre des barrières et des commissaires au niveaux des rues adjacentes à savoir rue de la Clinche, rue des Clercs, rue Gauguet et rue Marsy. Messieurs DESSE, DUTHOO, PAGES et Mesdames MOREL, PAGES et LAZARO se proposent.

03 / 2019 / 18.04 Planning pour les européennes du 26 mai 2019

Monsieur le Président signale qu'il manque une personne pour tenir le bureau vote le dimanche 26 mai entre 14 H 00 et 15 H 00 et demande qui pourrait être présent. Ayant aucune réponse Monsieur le Président se propose. Le tableau est arrêté comme suit :

Heure	Président	1 ^{er} assesseur	2 ^{ème} assesseur	Secrétaire
8/9	JM DESSE	S COISNE	S GODESENCE	MP LAZARO
9/10	JM DESSE	S COISNE	M MANTEN	MP LAZARO
10/11	E CRESSON	CH PRUVOST	M MANTEN	MP LAZARO
11/12	E CRESSON	CH PRUVOST	E MALY	F CRANKSHAW
12/13	JF DUTHOO	CH PRUVOST	E MALY	F CRANKSHAW
13/14	JF DUTHOO	N PAGES	E MALY	MP LAZARO
14/15	JF DUTHOO	N PAGES	JMD DESSE	MP LAZARO
15/16	D MOREL	N PAGES	V DUTHOO	MP LAZARO
16/17	D MOREL	S COISNE	V DUTHOO	S GODESENCE
17/18	J M DESSE	S COISNE	S GODESENCE	MP LAZARO

03 / 2019 / 18.05 Les différentes dates à retenir

Samedi 18 mai	Véhicules militaires
	Fête des parents
Dimanche 26 mai	Elections Européennes
	Fête des mères
Samedi 1 ^{er} juin	Zik en fête
Samedi 22 juin	Fête de l'école
Samedi 6 juillet	Rallye champêtre

Dimanche 14 juillet

Les foulées du Bas Pays

03 / 2019 / 18.06 tontes de pelouse

Monsieur LEWEURS demande à ce que soit rappeler dans la feuille du mois que les tontes de pelouse ne doivent pas mises dans les fossés ou sur le bord des routes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 15



Jean-Michel DESSE
Maire